

### Sceaux info mairie

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 – Fax : 01 41 13 33 99

sceaux.fr

## Allocation communale d'aide à la famille 2022 - 2023

L'allocation communale d'aide à la famille (Acaf), versée par la Ville aux familles dont les revenus sont modestes, contribue à assurer les frais liés à la scolarité. Elle s'adresse aux parents dont les enfants sont scolarisés à partir du CP et ont entre 6 et 20 ans (la formation que l'enfant suit ne doit pas être rémunérée). La demande d'allocation peut intervenir durant toute l'année scolaire et est versée une fois par an. Le quotient familial, calculé par le service Finances / facturation, doit être inférieur ou égal à 492 €. Le dépôt du dossier de demande se fait à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, ou à France services, 49 rue de Bagneux, **du 2 septembre 2022 au 7 juillet 2023**.

### Démarche préalable

Faire calculer son quotient familial au service Finances / facturation en mairie

(Votre quotient doit comporter toutes les ressources du ménage et être inférieur ou égal à 492 €).

### Dépôt du dossier de demande

Liste des documents obligatoires à déposer en mairie :

- le présent formulaire de demande complété et signé ;
- une attestation de domicile au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (taxe d'habitation, quittance de loyer de janvier, facture EDF de janvier...)
- un certificat de scolarité pour chaque enfant ;
- un RIB ;
- en cas de séparation, fournir le document justifiant de la garde de l'enfant ;
- le dernier avis d'imposition ou de non-imposition mentionnant l'enfant fiscalement à charge.

## Demande d'allocation communale d'aide à la famille 2022 - 2023

### Père ou responsable

Cocher si vous êtes le demandeur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

### Mère ou responsable

Cocher si vous êtes le demandeur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse complète : .....

.....

Téléphone : .....

### Situation familiale

marié(e)     vie maritale     célibataire, divorcé(e) ou séparé(e)     veuf(ve)

## Demande d'allocation communale d'aide à la famille 2022 - 2023

### Enfant(s) à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Établissement fréquenté	Classe

### Attestation - fournir autant d'attestations que d'enfant(s) de plus de 16 ans concerné(s)

Je soussigné(e) .....  
 atteste que mon enfant de plus de 16 ans : .....  
 scolarisé dans l'établissement : ..... en classe de : .....  
 suit un cursus **non rémunéré** (en cours d'année, ou à l'occasion d'un stage).

Je soussigné(e) .....  
 atteste que mon enfant de plus de 16 ans : .....  
 scolarisé dans l'établissement : ..... en classe de : .....  
 suit un cursus **non rémunéré** (en cours d'année, ou à l'occasion d'un stage).

Sceaux, le

Signature du demandeur

### PROTECTION DES DONNÉES

En cochant cette case,

j'accepte que les informations qui y figurent soient utilisées pour l'instruction et le suivi des dossiers d'allocation communale d'aide à la famille.

Les informations recueillies me concernant font l'objet d'un traitement destiné à la ville de Sceaux, représentée par Philippe Laurent, maire, 122 rue Houdan, 92330 Sceaux.

Les destinataires de ces données sont les services Action sociale Santé Handicap et Finances / facturation.

Ces données seront conservées deux ans à compter du dernier contact avec la famille.

Je bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement des données me concernant et d'un droit de limitation du traitement de ces données.

Je peux m'opposer au traitement des données me concernant et je dispose du droit de retirer mon consentement à tout moment en m'adressant au délégué à la protection des données - Armelle Guichard - 122 rue Houdan 92330 Sceaux.

Je peux introduire une réclamation auprès de la Cnil, 3 place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex 07.

Sceaux, le

Signature du demandeur